



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2703

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Tunnel sous Fourvière - Travaux imprévus suite à accident - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrlich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018**Délibération n° 2018-2703**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Tunnel sous Fourvière - Travaux imprévus suite à accident - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet mise en conformité du tunnel sous Fourvière est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole de Lyon du 6 juillet 2015.

Par délibération n° 2014-4407 du Conseil du 13 janvier 2014, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme a été votée pour un montant de 36 M€ pour la réalisation de la mise en conformité ; celle-ci est achevée et l'intégralité des crédits, soit 38 047 000 €, ont été utilisés.

I - Contexte

Le jeudi 28 septembre 2017 à 8h, un convoi exceptionnel en infraction (hauteur de l'ordre de 5 mètres) est entré dans le tunnel sous Fourvière dans le sens nord-sud et a endommagé sérieusement la dalle supérieure abritant la gaine d'air vicié, servant au désenfumage du tunnel. La pelle mécanique de 44 tonnes, transportée sur le poids lourd, a sectionné une quarantaine de poutres en béton armé.

Dès l'accident, des mesures d'urgence ont été prises pour permettre une réouverture rapide au trafic. Dans un premier temps, les éléments fragilisés ont été étayés. La circulation a été rétablie, pour les véhicules de hauteur inférieure à 3,50 mètres, dès le mercredi 4 octobre 2017, après seulement 6 jours de fermeture.

Dans un second temps, avec l'appui des services préfectoraux et de sécurité, le système de désenfumage a été adapté. La section fragilisée de la dalle supérieure a alors pu être démolie. La circulation a été rétablie pour tous les véhicules le samedi 14 octobre 2017.

Ces interventions d'urgence ont été financées pour un total de 708 360,36 € sur les crédits de fonctionnement.

II - Projet

Pour permettre la réparation du tunnel sous Fourvière et un retour à un fonctionnement normal du système de désenfumage, il est nécessaire de reconstruire la dalle supérieure. Cette opération est programmée sur le 1er semestre 2018. Elle nécessite une vingtaine de nuits de travaux préparatoires (circulation en mode bidirectionnel) et un week-end de fermeture du sens nord-sud les samedi 2 et dimanche 3 juin 2018, ainsi que le week-end suivant en secours, si nécessaire.

III - Financement

Le coût des travaux de réparation définitive est estimé à 1 M€.

Cet accident a fait l'objet d'un dépôt de plainte, il est par ailleurs suivi par le service des assurances de la Métropole. Les frais engagés pour les travaux d'urgence et la réparation définitive devraient faire l'objet de remboursements de la part des assureurs concernés par le sinistre. Une provision de 200 000 € a d'ailleurs déjà été perçue par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de reconstruction de la dalle supérieure du tunnel sous Fourvière suite à accident.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels, sur l'opération n° 0P12O2907 pour un montant de 1 M€ en dépenses à la charge du budget principal 2018.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 39 047 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.